



*Département de l'Yonne*  
*Canton d'Avallon*  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 18 novembre 2024, 17 heures 30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**17 Conseillers communautaires présents** : Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Marie-Claire LIMOSIN, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**3 Conseillers titulaires excusés en avant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Sylvie SOILLY.

**3 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Pascal GERMAIN et Sylvie SOILLY.

**1 Conseiller titulaire excusé sans avoir donné un pouvoir de vote** : Christian GUYOT.

Date de la convocation	Jeudi 7 novembre 2024
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	17
Conseillers titulaires ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2024-26**

**Objet : Attribution du marché des transports des enfants des écoles de la CCAVM vers les équipements sportifs du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 août 2027 « fin d'année scolaire 2024-2025 et années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 »**

Le Président rappelle que la CCAVM assure les services réguliers de transport des élèves des écoles primaires des communes de la Communauté de communes à destination des équipements sportifs (piscine intercommunale d'Avallon et gymnases de Montillot, de Quarré-les-Tombes, de Guillon-Terre-Plaine ou de L'Isle-sur-Serein). Dans ce cadre, il explique qu'une consultation a été lancée pour les marchés de transport comme suit :

- Lot n°1 : transport des écoles d'Avallon à destination de la piscine intercommunale d'Avallon pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 août 2027 « fin d'année scolaire 2024-2025 et années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 »,
- Lot n°2 : transport des écoles hors Avallon à destination de la piscine intercommunale d'Avallon pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 août 2027 « fin d'année scolaire 2024-2025 et années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 »,
- Lot n°3 : transport des écoles hors Avallon à destination des gymnases de Montillot, de Quarré-les-Tombes, de Guillon-Terre-Plaine ou de L'Isle-sur-Serein pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 août 2027 « fin d'année scolaire 2024-2025 et années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 »,

Le Président indique que les Cars de la Madeleine et la société TRANSDEV BFC NORD ont remis une offre et il propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- ✓ Attribuer les marchés pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 août 2027 « fin d'année scolaire 2024-2025 et années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 »,
  - Lot n°1 : transport des écoles d'Avallon à destination de la piscine intercommunale d'Avallon à la société TRANSDEV BFC NORD, sise 3 rue de Fontenottes 89000 Auxerre, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 72,55 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Lot n°2 : transport des écoles hors Avallon à destination de la piscine intercommunale d'Avallon aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 Givry, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 180,00 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Lot n°3 : transport des écoles hors Avallon à destination des gymnases de Montillot, de Quarré-les-Tombes, de Guillon-Terre-Plaine ou de L'Isle-sur-Serein aux Cars de la



Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 Givry, présentant la meilleure offre commerciale comme suit :

- Transport vers le gymnase de Montillot : 180,00 euros HT par rotation (aller/retour),
- Transport vers le gymnase de Quarré-les-Tombes : 180,00 euros HT par rotation (aller/retour),
- Transport vers le gymnase de Guillon-Terre-Plaine : 180,00 euros HT par rotation (aller/retour),
- Transport vers le gymnase de l'Isle-sur-Serein : 180,00 euros HT par rotation (aller/retour),

Et, le cas échéant,

- ✓ L'autoriser à signer toutes les pièces des marchés avec les prestataires retenus.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE les marchés pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 août 2027 « fin d'année scolaire 2024-2025 et années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 » comme suit :**

- **Lot n°1** : transport des écoles d'Avallon à destination de la piscine intercommunale d'Avallon à la société TRANSDEV BFC NORD, sise 3 rue de Fontenottes 89000 Auxerre, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 72,55 euros HT par rotation (aller/retour),
- **Lot n°2** : transport des écoles hors Avallon à destination de la piscine intercommunale d'Avallon aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 Givry, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 180,00 euros HT par rotation (aller/retour),
- **Lot n°3** : transport des écoles hors Avallon à destination des gymnases de Montillot, de Quarré-les-Tombes, de Guillon-Terre-Plaine ou de L'Isle-sur-Serein aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 Givry, présentant la meilleure offre commerciale comme suit :
  - Transport vers le gymnase de Montillot : 180,00 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Transport vers le gymnase de Quarré-les-Tombes : 180,00 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Transport vers le gymnase de Guillon-Terre-Plaine : 180,00 euros HT par rotation (aller/retour),
  - Transport vers le gymnase de l'Isle-sur-Serein : 180,00 euros HT par rotation (aller/retour),

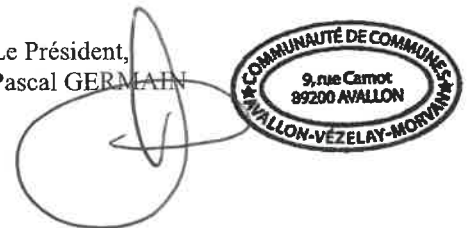
- ✓ **AUTORISE le Président à signer toutes les pièces des marchés avec les prestataires retenus.**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance, ✓  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN



*Département de l'Yonne*  
*Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 18 novembre 2024, 17 heures 30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**17 Conseillers communautaires présents** : Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Marie-Claire LIMOSIN, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**3 Conseillers titulaires excusés en avant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Sylvie SOILLY.

**3 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Pascal GERMAIN et Sylvie SOILLY.

**1 Conseiller titulaire excusé sans avoir donné un pouvoir de vote** : Christian GUYOT.

Date de la convocation	Jeudi 7 novembre 2024
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	17
Conseillers titulaires ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2024-27**

**Objet : Créances éteintes – Budget autonome « gestion des déchets ménagers et assimilés »**

Le Président propose au Bureau communautaire de délibérer pour admettre en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 389,36 euros émis sur le budget autonome « gestion des déchets ménagers et assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le service de gestion comptable.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADMET en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 389,36 euros émis sur le budget autonome « gestion des déchets ménagers et assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le service de gestion comptable.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN

